

POUR TRIER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES : LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL



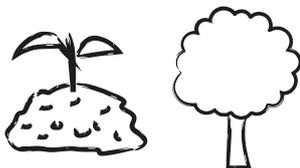
COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vérifiez votre éligibilité et faites votre demande sur le e-service « **je demande un composteur** ».
- Récupérez **gratuitement** votre composteur lors d'un rendez-vous sur l'un des stands de distribution choisi en ligne.
- Installez-le dans votre **jardin ou espace extérieur**.
- Déposez-y vos déchets alimentaires régulièrement.



ET APRÈS

Vos déchets se transforment en **compost**, utile pour votre jardin, potager ou vos jardinières.



ON VOUS INFORME

Les habitants concernés reçoivent un courrier avec :

- Les modalités du dispositif.
- **La marche à suivre pour prendre rendez-vous.**
- Sur **les stands de distribution** des composteurs, des ambassadeurs déchets vous apportent les informations utiles.

Découvrez votre solution Compostage individuel sur le site **Nantes Métropole Tri déchets alimentaires**



NOS DÉCHETS
ONT DE LA
RESSOURCE